

COMMUNE DE SERVAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DEL2024-20**

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre avril

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

**Excusées : Mme BLANC qui a donné pouvoir à Mme MAYOUSSIER
Mme PLISSONNIER**

Secrétaire de séance : M. REYNAUD

Date de Convocation : 28 mars 2024

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET PRINCIPAL ET
BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX »**

Le Conseil Municipal, compte tenu des résultats de l'exercice précédent apparaissant sur les comptes de gestion du Comptable et sur les comptes administratifs de l'exercice 2023, statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2023.

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de clôture cumulé de 1 023 703,14 €
- Un déficit d'investissement de clôture cumulé de 491 922,11 €
- Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 186 854,08 €
- Un reste à réaliser en recettes d'investissement de 298 830,00 €

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation :	
Section d'investissement au compte D001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	491 922,11
Section d'investissement au compte R1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	379 946,19
Section de fonctionnement au compte R002 (résultat de fonctionnement reporté)	643 756,95

BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX »

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de clôture cumulé de 24 908,23 €
- Un excédent d'investissement de clôture cumulé de 64 057,49 €
- Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 0 €
- Un reste à réaliser en recettes d'investissement de 0 €

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation :	
Section d'investissement au compte R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	64 057,49
Section d'investissement au compte R1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	0,00
Section de fonctionnement au compte R002 (résultat de fonctionnement reporté)	24 908,23

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

